



Appel à candidatures 2020

Subventions doctorales : Recherches pour lutter contre les usages de substances psychoactives et les addictions

Information liée au COVID-19 :

**si le contexte de l'épidémie de covid-19 devait évoluer alors
le calendrier spécifique de cet appel à candidature serait adapté**

**Date limite de soumission du dossier électronique :
2 septembre 2020 – 16h**

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/SPADOC-2020>

Sommaire

1.	Contexte et objectifs	3
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs	4
2.	Champs de l'appel à candidatures.....	4
3.	Modalités de participation	6
4.	Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets	7
4.1	Processus de sélection	7
4.2	Recevabilité et éligibilité	8
4.3	Critères d'évaluation	8
5.	Dispositions générales et financement	8
5.1	Modalités de financement	8
5.2	Subvention doctorale	9
5.3	Publication et communication	10
6.	Calendrier	10
7.	Modalités de soumission	10
7.1	Soumission : portail PROJETS	10
7.2	Dossier de candidature	11
8.	Contacts	11

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte

La consommation de substances psychoactives et les conduites addictives pouvant en résulter constituent un risque pour la santé dès les premiers usages.

Le tabac et l'alcool restent les premières causes de mortalité évitable en France, avec 75 000 morts par an pour le tabac¹ et 41 000 pour l'alcool² en 2015 par cancers, maladies des systèmes cardiovasculaire, digestif ou nerveux, mais également par traumatismes, notamment consécutifs aux accidents de la route. On peut par exemple noter que parmi les 346 000 nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez les adultes en France en 2015, 68 000 sont attribuables au tabagisme (19,8%) et 28 000 à la consommation d'alcool (8,0%)¹.

Au-delà des conséquences pathologiques et des décès, il faut souligner le considérable impact sanitaire et social de la consommation de ces drogues licites, dont le coût social est estimé à 120 milliards d'euros par an - pour chacune d'entre elles - par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT).

Parmi ces substances licites, on retrouve également les médicaments psychotropes dont la consommation en France est importante³.

Parmi les produits illicites les plus consommés chaque année, on retrouve le cannabis (11% des adultes), la cocaïne (1,6% des adultes) et dans une moindre mesure les champignons hallucinogènes, l'ecstasy, l'héroïne. Selon l'OFDT, le coût social des produits illicites est estimé à 9 milliards d'euros par an.

L'ensemble de ces conduites addictives induisent des dommages sociaux importants (implication dans des comportements violents, accidents de la route, etc.) et aggravent les inégalités sociales puisque les populations vulnérables sont particulièrement touchées.

Les pratiques des usagers des substances psychoactives sont évolutives. Elles sont marquées par des poly-consommations, ainsi que par des expérimentations diverses et multiples des usages et produits à risques pour la santé. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adaptées à ces pratiques sont donc nécessaires.

La recherche doit donc permettre de contribuer à la mise en place de stratégies adaptées, d'orienter les politiques de santé publique et de documenter tous les effets pathologiques, dont cancérogènes, de l'ensemble des substances psychoactives. La prise en compte des facteurs multiples des comportements de santé (biologiques, psychologiques, sociétaux, environnementaux, économiques, sociologiques, culturels, etc.), les trajectoires des individus et groupes sociaux ou encore le décryptage des stratégies industriels peuvent également y contribuer.

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions (MILDECA), a élaboré le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 afin de créer un élan supplémentaire dans la lutte contre les addictions, notamment en renforçant la recherche sur les addictions (axe 4 « La recherche et l'observation au service de l'action »).

¹ Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(15):278-84. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019_14_2.html.

² Bonaldi C, Hill C. La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(5-6):97-108. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019_5-6_2.html.

³ OFDT.fr : <https://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/medicaments-psychotropes/> (consulté en août 2019).

Dans ce contexte, l'INCa et l'IReSP publient un appel à candidatures pour des subventions doctorales, financées par le Fonds de lutte contre les addictions. Cet appel à candidatures vient appuyer, par le soutien aux jeunes chercheurs, l'émergence de nouveaux thèmes et projets de recherche initiés par les appels à projets précédents⁴. Il s'intègre dans la mise en place d'une politique de recherche dynamique, ambitieuse, pluriannuelle, mobilisant un large spectre de disciplines, pour une prise en compte des facteurs de vulnérabilité, des consommations à risques et des troubles de l'usage, incluant la question de l'addiction.

1.2 Objectifs

Cet appel à candidatures vise à soutenir la recherche et à produire des connaissances dans le domaine des consommations de substances psychoactives et la lutte contre les addictions : en priorité sur **tabac, alcool et cannabis**, identifiés notamment comme facteurs à risques avérés de cancers, sur les **autres substances psychoactives** ainsi que sur les **poly-consommations**.

Il a pour vocation de couvrir le continuum de la recherche des sciences fondamentales jusqu'à la recherche interventionnelle, en passant par les sciences humaines et sociales, l'économie, l'épidémiologie, l'addictologie, la psychiatrie, la psychologie et autres disciplines de santé publique. L'implication des sciences humaines et sociales dans l'étude des politiques publiques de santé, les stratégies de prévention et de prise en charge de premier recours des addictions, est notamment souhaitée.

Cet appel à candidatures est aussi ouvert aux études génétiques, à la pharmacoépidémiologie, à la recherche clinique sur les effets médico-psycho-sociaux aigus et chroniques, aux disciplines reposant sur l'imagerie cérébrale ou encore à la neurobiologie.

2. Champs de l'appel à candidatures

Une attention particulière sera portée aux projets portant sur les thématiques transversales suivantes :

- compréhension et réduction des inégalités sociales ;
- approche genrée ;
- populations vulnérables (jeunes scolarisés ou déscolarisés, personnes placées sous-main de justice, personnes en situation de handicap et/ou en situation d'exclusion sociale, chômeurs, personnes en grande précarité économique, migrants, etc.) ;
- particularités ultramarines ;
- usage du numérique dans les stratégies de prévention, de réduction des risques et d'accompagnement des soins ;
- poly-consommation et/ou poly-pathologies avec participation d'autres acteurs dans le processus de recherche (recherche participative et communautaire).

Cette liste ainsi que les champs abordés ci-après dans les 3 volets ne constituent pas une liste exhaustive, cet appel à candidatures reste ouvert à toute autre thématique.

⁴ Appels à projets Tabac 2018 et 2019 (INCa/IReSP), appel à candidatures pour subventions doctorales Tabac 2019 (INCa/IReSP) et appel à projets 2019 Addictions (IReSP)

Les projets pluridisciplinaires attendus devront s'inscrire dans un des 3 volets structurant cet appel à candidatures.

L'objectif du **volet 1** est de susciter des projets en population générale chez des personnes sans comorbidités ou sans conséquences détectées de la consommation de substances (licites et illicites) psychoactives (licites et illicites) sur leur santé.

Le **volet 2** est dédié aux projets qui concernent le champ des cancers en lien avec la consommation de substances psychoactives, les patients atteints de cancers, et la prise en charge de ces patients dans leur globalité : entourage, environnement socio-économique, dispositifs d'accompagnement, représentations sociales, qualité de vie, etc.

Enfin, l'objectif du **volet 3** est de susciter des projets qui porteront sur les populations de patients atteints de toute pathologie, incapacité et/ou maladie chronique en lien avec l'usage de substances psychoactives, en dehors du cancer.

➤ **Volet 1 : Substances psychoactives et population générale**

Ce volet a pour objectif de soutenir des projets portant sur :

1. les usages et trajectoires de (poly)consommation(s), les profils à risques (facteurs de risques - dont apports de l'épigénétique - et vulnérabilités individuelles), les facteurs de protection, les mécanismes d'entrée dans la consommation et l'addiction, les mécanismes de sortie, les comportements à risques (alcoolisations ponctuelles importantes, consommations en milieux festifs...), les mécanismes fondamentaux des addictions (processus cognitifs et neurobiologiques) ;
2. les interventions visant à prévenir et retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives ;
3. les modalités, la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de l'intégration du numérique dans les stratégies de prévention ;
4. les stratégies et interventions de repérage, de soins et d'accompagnement y compris dans le champ de la réduction des risques et des dommages, associés à leur consommation ;
5. l'impact au niveau populationnel des interventions publiques en matière de régulation de l'offre y compris par modification du cadre législatif ;
6. COVID-19, consommations de substances et addictions : liens entre certaines consommation et COVID-19, modifications des consommations en période de confinement, évolution des modalités de prise en charge (proactivité des soignants, suivi à distance...) etc.

➤ **Volet 2 : Substances psychoactives et cancers**

Il s'agira de soutenir les recherches sur :

1. les stratégies d'arrêt des consommations et de réduction des risques, l'analyse comparative des dispositifs et modèles de sevrage et de réductions de consommation des différentes substances psychoactives ;
2. les interventions d'amélioration de la qualité de vie et de soutien des patients (et de leur entourage) atteints de cancers en lien avec la consommation de substances psychoactives. Il s'agit des dispositifs de réduction de complications et risque de récurrence (prévention tertiaire) : interventions permettant d'améliorer la qualité de vie des patients et de leur entourage (programme d'éducation thérapeutique du patient, d'accompagnement, d'apprentissage nudge disease management, soins de support...), l'accompagnement des soins palliatifs (prévention quaternaire) ainsi que les dispositifs de soutien après-cancer dont le maintien et retour à l'emploi ;

3. l'approche descriptive et compréhensive par les sciences humaines et sociales des cancers liés au tabac, alcool et/ou autres substances psychoactives : représentations, vécus des cancers, l'impact de nouveaux traitements (par exemple l'immunothérapie) et dispositifs de dépistage, sociologie des cancers, processus de stigmatisation, psycho-oncologie, échelle de qualité de vie en lien avec l'environnement et la consommation, le rôle des aidants ;
4. le dépistage des cancers attribuables au tabac et à l'alcool⁵ et recherche innovante concernant de nouvelles modalités de dépistage en lien avec les substances psychoactives ;
5. la biologie des cancers liées à la consommation de substances psychoactives, diagnostics précoces et impacts clinico-biologiques ;
6. les cancers et poly-consommation (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, etc.).

➤ **Volet 3 : Substances psychoactives et pathologies autres que les cancers**

Ce volet a pour objectif de soutenir des projets portant sur :

1. la prévention des addictions liées à certains enjeux de santé publique spécifiques et demandant des interventions particulières (syndrome d'alcoolisation fœtale, handicap et malformations développementales liés à des consommations pendant la grossesse ou en période périnatale, troubles psychiques et psychiatriques provoqués ou aggravés par des consommations, maladies infectieuses liés aux modes d'administration et de partage de matériel, etc.) ;
2. les stratégies d'arrêt des consommations et de réduction des risques et des dommages chez les patients atteints de pathologies liées à la consommation, autres que le cancer : maladies respiratoires (BPCO, emphysème...), maladies cardiovasculaires (infarctus, accident vasculaire cérébral, athérosclérose...), troubles psychiatriques et psychiques, maladies infectieuses (liées au mode d'administration et au partage de matériel, injection, inhalation, sniff), etc. ;
3. les conséquences pathologiques (autres que dans le cas de cancer) des consommations ;
4. les conséquences sociales et économiques des consommations de substances psychoactives (accidents de la route, violences physiques, mortalité par overdose, etc.) ;
5. les aspects biologiques et clinico-biologiques des impacts des consommations dans le cadre de pathologies autres que les cancers.

3. Modalités de participation

Cet appel est ouvert aux candidats titulaires d'un Master 2 en Sciences Humaines et Sociales, Santé publique, Epidémiologie, Biologie ou tout autre domaine se révélant pertinent pour le sujet de la recherche :

- ils devront être inscrits en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année de doctorat à la rentrée universitaire 2020-2021 dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France ;
- les candidats inscrits en Master 2 à la rentrée universitaire 2019-2020 doivent avoir soutenu avant le 15 septembre 2020 et fournir avant cette date une attestation de soutenance. Une prolongation de cette date pourra être autorisée au cas par cas, en raison des conséquences liées au COVID-19 ;
- les candidats âgés de plus de 30 ans doivent être en mesure de justifier de leur parcours professionnel antérieur ;

⁵ Les projets portant sur le dépistage des cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures (VADS) sont particulièrement attendus.

- sont exclus les candidats déjà titulaires d'un doctorat ou étant déjà inscrits en doctorat sur une autre thématique.

Les dossiers de candidature devront :

- détailler les activités antérieures des candidats, notamment le type de Master validé ;
- présenter le projet doctoral en précisant : le contexte scientifique du projet, la problématique, les objectifs, les hypothèses, les approches méthodologiques, les résultats attendus, des éléments de bibliographie ;
- inclure un calendrier prévisionnel de la recherche ;
- inclure une lettre du candidat motivant le choix du thème ;
- inclure un courrier d'engagement du directeur de thèse spécifiant l'école doctorale de rattachement, ainsi que le CV du Directeur de thèse, son Habilitation à Diriger des Recherches et le nombre de doctorants qu'il encadre (en cours).

4. Modalités de sélection et critères d'évaluation des projets

4.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa et l'IRESP s'appuient sur un comité d'évaluation scientifique (CE) dont les membres sont reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche.

Avant d'accéder à l'évaluation, les rapporteurs s'engagent sur le portail PROJETS (validation par clic⁶) à :

- respecter les dispositions déontologiques de l'INCa, consultables à l'adresse suivante: <http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet> ;
- conserver confidentiels les documents ou informations auxquels ils auront accès ;
- déclarer les liens d'intérêts directs ou indirects qu'ils pourraient avoir avec les projets à évaluer.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à candidatures.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'INCa et l'IRESP vérifient que les projets soumis répondent aux critères énoncés dans le texte d'AAC ;
- évaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les candidatures pour une présélection sur dossier ;
 - les candidats des dossiers présélectionnés sont auditionnés par le comité ;
 - le CE propose, à l'INCa et à l'IRESP, une liste des candidats classés.
- résultats :
 - sélection et validation des dossiers par l'INCa et l'IRESP ;
 - publication des résultats.

⁶ Signature par validation par clic qui, en application des conditions générales d'utilisation du Portail PROJETS, a la même valeur qu'une signature manuscrite et engage juridiquement le signataire.

4.2 Recevabilité et éligibilité

Le dossier complet doit être soumis dans les délais (cf. ch. 6) et au format demandé (cf. ch. 7). L'ensemble des documents demandés (y compris les signatures) doivent figurer dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit répondre aux conditions énoncées au ch.3 - Modalités de participation.

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères administratifs de recevabilité et entrant dans le champ de l'appel seront évaluées sur dossier par le comité d'évaluation.

4.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation porteront sur :

Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état de la science ;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

Candidat et équipes participantes/structures d'accueil :

- Qualités et expertises du candidat au regard des objectifs du projet ;
- Qualités et expertises de la structure d'accueil au projet.

Méthodologie et faisabilité :

- Qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet:

- Impact scientifique, technique et médical ;
- Caractéristiques innovantes.

Si des projets relevant d'un large spectre de disciplines sont éligibles, une attention particulière sera portée, lors de la sélection, aux recherches en santé publique, sciences humaines et sociales, résolument tournées vers l'éclairage des politiques publiques et la prise de décision fondée sur des preuves scientifiques. De plus, une attention particulière sera portée, lors de la sélection, aux recherches sur l'alcool, le tabac et le cannabis, seuls ou en polyconsommations.

5. Dispositions générales et financement

5.1 Modalités de financement

Le financement sera attribué par l'INCa ou par l'Inserm, en tant qu'établissement gestionnaire de l'IRESP, et selon les volets :

- **Pour le volet 1 :**

Il est financé par l'IRESP et l'INCa, avec une répartition comme suit : un financement INCa uniquement pour les projets portant sur les consommations de substances psychoactives comme

facteurs à risque avérés de cancers (tabac, alcool, cannabis)⁷ ; un financement IReSP pour les projets sur tous types de substances.

Les subventions seront attribuées par l'INCa ou par l'Inserm, en tant qu'établissement gestionnaire de l'IReSP.

- **Pour le volet 2 :**

Les subventions seront attribuées par l'INCa.

- **Pour le volet 3 :**

Les subventions seront attribuées par l'Inserm, en tant qu'établissement gestionnaire de l'IReSP.

Spécificités :

Les candidats sélectionnés seront contactés par l'IReSP ou l'INCa pour mettre à jour ou compléter les documents nécessaires à l'attribution des subventions : le budget détaillé et les engagements du représentant légal de l'organisme gestionnaire de l'allocation doctorale.

Les règles concernant l'utilisation de la subvention et le type de dépenses éligibles seront précisées dans l'acte attributif de financement entre l'INCa ou l'Inserm et l'organisme gestionnaire des doctorants.

A noter pour l'INCa :

- le financement sera attribué selon les dispositions du règlement n°2020-01, que le candidat et l'organisme bénéficiaire de la subvention devront s'engager à respecter (consultable à : <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>) ;
- sauf disposition contraire prévu dans l'acte attributif et par dérogation au règlement des subventions, un premier rapport d'activité devra être transmis à l'Institut à mi-parcours puis un second au plus tard 4 (quatre) mois après le terme du projet.

5.2 Subvention doctorale

La subvention doctorale comprend :

- Une allocation doctorale (dépenses de personnel) sera de 92 000 euros sur 3 (trois) ans, charges employeur comprises (à ajuster selon les établissements d'accueil et la réglementation en vigueur). Une quatrième année pourra être financée à titre dérogatoire et exceptionnel, sur présentation d'une demande justifiée par le doctorant, accompagnée de l'avis de son directeur de recherche. Cette demande sera évaluée en interne par l'INCa et l'IReSP, et /ou par des experts externes le cas échéant.
- Une allocation pour les dépenses liées aux travaux de thèse (fonctionnement courant). Cette allocation est plafonnée à 10 000 euros sur 3 (trois) ans et par candidat. Ces dépenses devront être dûment justifiées. Les règles concernant le type de dépenses éligibles seront précisées dans les actes attributifs de financement entre l'INCa ou l'Inserm et l'organisme gestionnaire des doctorants.
- Les frais de gestion sont éligibles, voir les spécificités de l'INCa (règlement n°2020-01) et de l'Inserm en tant qu'établissement gestionnaire de l'IReSP.

⁷ Les travaux sur les opioïdes pourront être considérés, eu égard aux études démontrant une augmentation du risque de cancer chez les consommateurs d'opium (Sheikh M. Opium use and subsequent incidence of cancer: results from the Golestan Cohort Study. The Lancet Global Health, vol 8, May 2020)

5.3 Publication et communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la science ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le candidat du projet doivent veiller à :

- compléter sur le portail PROJETS les rubriques « Résumé grand public » et « Résumé scientifique » du dossier de candidature. Les résumés (scientifiques et grand public) des projets financés pourront faire l'objet d'une publication sur les sites de l'INCa et/ou de l'IRéSP;
- privilégier les publications dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques issues des projets de recherche financés dans une archive ouverte.

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner le soutien de l'INCa et de l'IRéSP. Une référence comportant le numéro à mentionner sera communiquée lors de l'acceptation du projet. Ces publications sont transmises à l'INCa et à l'IRéSP pour information, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la publication.

6. Calendrier

Date de publication de l'appel à candidatures	juin 2020
Date limite de soumission électronique du dossier de candidature https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/SPADOC-2020 OU https://projets.e-cancer.fr/	2 septembre 2020 – 16h
Auditions des candidats pré-sélectionnés par le comité d'évaluation	20 octobre 2020
Date prévisionnelle d'annonce des résultats	Début novembre 2020

7. Modalités de soumission

7.1 Soumission : portail PROJETS

Un nouveau portail de gestion des appels à projets a été mis en place par l'Institut National du Cancer. Désormais, la soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr/>

Recommandations pour le candidat :

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré (**suite à une reprise de données de vos candidatures précédentes**), un message vous signale que votre adresse email existe déjà. **Il vous suffit alors de cliquer sur « Mot de passe oublié » et de suivre les indications.**
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse « assistanceprojets@institutcancer.fr ».

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du candidat exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

7.2 Dossier de candidature

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;
 - CV du candidat ;
 - au stade du dépôt de candidature, il n'est pas demandé d'annexe budgétaire, uniquement le montant prévisionnel ;
- il peut déposer des documents facultatifs :
 - il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires ».
- il valide le projet soumis : la validation définitive génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention :

- **Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur les documents déposés (exemple : « INCA20-001 »).**
- **Une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments du dossier déposé.**

8. Contacts

Pour toute information de nature scientifique merci de contacter :

- **Pour le volet 1 (INCa-IReSP) :**

Laurence HOFFMANN - laurence.hoffmann@inserm.fr

Anne-Fleur GUILLEMIN - afguillemin@institutcancer.fr

- **Pour le volet 2 (INCa) :**

Anne-Fleur GUILLEMIN afguillemin@institutcancer.fr

- **Pour le volet 3 (IReSP) :**

Laurence HOFFMANN - laurence.hoffmann@inserm.fr

Pour les aspects administratifs et financiers :

- IReSP : iresp.daf@inserm.fr
- INCa : doct-info@institutcancer.fr